

## Missions

- Les documents consultables concernent les **séries modernes et contemporaines**. Celles-ci datent de la **fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle à aujourd'hui**.
- Les pièces issues des séries anciennes, **antérieures à 1793, sont conservées aux Archives départementales et métropolitaines**.

## Documents consultables en ligne

Les **Archives départementales et métropolitaines** proposent à la [consultation en ligne](#) certains documents qui concernent la commune comme :

- les registres paroissiaux (baptêmes, mariages, sépultures) et d'état-civil (de plus de 100 ans pour les naissances et mariages et de plus de 75 ans pour les décès) ;
- les registres de recensement de la population (jusqu'en 1954) ;
- les planches du cadastre napoléonien.



## Accès

Les Archives sont **ouvertes à tous gratuitement et sont consultables sur place, sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité**.

L'accueil du public se fait les jeudis et vendredis, de 13h30 à 17h et uniquement **sur rendez-vous**.

Adresse : **Hôtel de Ville, 106 avenue Georges Clémenceau, 69230 Saint-Genis-Laval**

Mail : **archives [dot] municipales@[saintgenislaval \[dot\] fr](mailto:archives[municipales]@saintgenislaval[dot]fr)**  
(**archives[dot]municipales[at]saintgenislaval[dot]fr**)

## Faire un don aux Archives municipales

Les Archives municipales peuvent recueillir les dons de documents (archives familiales, d'associations, d'entreprises...) qui pourraient enrichir les fonds communaux.

Contactez les Archives municipales à l'adresse **archives [dot] municipales@[saintgenislaval \[dot\] fr](mailto:archives[municipales]@saintgenislaval[dot]fr)**  
(**archives[dot]municipales[at]saintgenislaval[dot]fr**)

Selon ce que vous souhaitez donner, un rendez-vous pourra vous être proposé. Tout don aux Archives municipales devra être assorti d'une convention de don.

[Ajouter aux favoris](#)